BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 557

31 – HAUTE-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

Ventes et cessions

130 756 372 RCS Toulouse.
MAISON MA'CAO.
Forme : Société par actions simplifiée (à associé unique).
Capital : 1500 EUR.
Adresse : 7, place du 11 Novembre 1918, 31620 Fronton.
Origine du fonds : Achat au prix stipulé de 40000,00 euros..
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : pâtisserie, chocolaterie, glacierie, confiserie.
Adresse : 7, place du 11 Novembre, 31620 Fronton.
Précédent propriétaire : 828 874 560 RCS Toulouse. **ELOI** (Charline Justine Marjoline).
Publication légale : touleco.fr *du* 30 octobre 2026.
Oppositions : Maître Zoe Gonzalvez, Notaire 1 cité la Bordette 31620 Fronton pour la validité..
Commentaires : Mme Charline ELOI / Maison MA'CAO 6 Cession de fonds de commerce Suivant acte reçu par Maître ZOE GONZALVEZ, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à FRONTON, 1, cité la Bordette, le 29 octobre 2026, enregistré, a été cédé un fonds de commerce par : Madame Charline Justine Marjoline ELOI, demeurant à FRONTON (31620) 49 rue Jules Bersac, Célibataire. A La Société dénommée Maison MA'CAO, dont le siège est à FRONTON (31620) 7 place du 11 Novembre, identifiée au SIREN sous le numéro 130756372 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE. Le fonds de commerce de pâtisserie, chocolaterie, glacierie, confiserie exploité à FRONTON (31620) 7 place du 11 novembre, lui appartenant, PATISSERIE ELOI, et identifié sous le numéro SIRET 828 874 56000018, ce fonds comprenant : l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage, le bail, le matériel. La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUARANTE MILLE EUROS (40 000,00 EUR), dont 21.600,00 euros au titre des éléments incorporels et 18.400,00 euros au titre du matériel. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion Le notaire..